

CRITÈRES EXIGENCES POUR LES CHAMBRES D'HÔTES

DÉFINITION DU SUPPLÉMENT SUPERIOR

Pour accéder aux catégories 1 à 5 étoiles, les appartements de vacances et chambres d'hôtes doivent atteindre un nombre prédéfini de critères exigences et de points. Les biens loués qui disposent d'un confort plus généreux et qui atteignent ainsi les points de la catégorie supérieure obtiennent le supplément Superior.

Chambre luxueuse		Chambre de première qualité		Chambre confort	
14 critères exigences 150 points		9 critères exigences 120 points		8 critères exigences 80 points	
Toutes les conditions minimales sont respectées		Toutes les conditions minimales sont respectées		Toutes les conditions minimales sont respectées	
Pas de source de bruit <u>ou</u> une isolation supplémentaire contre le bruit existe		Meubles de la chambre supérieurs		Meubles de la chambre moyens	
Balcon / terrasse / coin jardin / loggia à usage privé		Linge à l'état de neuf		Linge à l'état de neuf	
Meubles de jardin disponibles		Lit avec matelas d'une hauteur totale d'au moins 22 cm		Lit avec matelas d'une hauteur totale d'au moins 18 cm	
Meubles de la chambre luxueux		Accès Internet		Accès Internet	
Linge à l'état de neuf		Bouilloire ou possibilité de cuisiner avec thé, café, crème et sucre à disposition		Salle d'eau moyenne	
Lit avec matelas d'une hauteur totale d'au moins 22 cm		Salle d'eau supérieure		W.-C./douche ou bain pour les hôtes privé <u>ou</u> collectif (min. 1 douche et 1 W.-C. pour 6 pers.)	
Accès Internet		W.-C./douche ou bain pour les hôtes privé (min. 1 douche et 1 W.-C. pour 4 pers.)		Nettoyage quotidien de la salle d'eau	
Bouilloire ou possibilité de cuisiner avec thé, café, crème et sucre à disposition		Nettoyage quotidien de la salle d'eau			
Salle d'eau luxueuse					
W.-C./douche ou bain dans la chambre					
Le lit est fait tous les jours					
Nettoyage quotidien de la chambre					
Nettoyage quotidien de la salle d'eau					
Chambre luxueuse Superior		Chambre de première qualité Superior		Chambre confort Superior	
14 critères exigences 170 points		9 critères exigences 150 points		8 critères exigences 120 points	





STV FST
Finkenhubelweg 11
Postfach
CH-3001 Bern

T +41 31 307 47 47
F +41 31 307 47 48
info@stv-fst.ch
www.stv-fst.ch

STV FST



Schweizer Tourismus-Verband
Fédération suisse du tourisme
Federazione svizzera del turismo
Federaziun svizra dal turissem

Chambre standard		Chambre simple	
5 critères exigences 30 points		5 critères exigences 20 points	
Toutes les conditions minimales sont respectées		Toutes les conditions minimales sont respectées	
Meubles de la chambre standard		Meubles de la chambre simples	
Salle d'eau standard		Salle d'eau simple	
W.-C./douche ou bain pour les hôtes collectif (min. 1 douche et 1 W.-C. pour 6 pers.)		W.-C./douche ou bain pour les hôtes collectif (min. 1 douche et 1 W.-C. pour 6 pers.)	
Nettoyage quotidien des salles d'eau quand la salle de bains est partagée avec d'autres clients/avec le loueur		Nettoyage quotidien des salles d'eau quand la salle de bains est partagée avec d'autres clients/avec le loueur	
Chambre standard Superior		Chambre simple Superior	
5 critères exigences 80 points		5 critères exigences 30 points	

L'objet appelé à être loué se trouve dans une localité interdite aux voitures (le point 5 du questionnaire pour la classification n'est pas pris en considération).

L'objet est placé sous la protection des monuments: les points 1c les critères exigences en m2 de surface habitable par personne, 9 jardin, 10 balcon ne sont pas pris en considération. Un extrait de l'inventaire communal ou cantonal des objets placés sous la protection des monuments doit être joint.

RUSTICI – CABANES DE MONTAGNE – MAYENS

Les points 1c Surface habitable nette, 5 Parking/garage, 10 Balcon, 11a meubles de jardin, 13 b/c/g/t/u/v/z, armoire, surface de rangement/lumière individuelle, Internet, bouilloire, 14 f/g hauteur de matelas, 15 a/b/c/d salles d'eau ne sont pas pris en considération.